## Annexe 1

## Formulaire de divulgation d'un acte répréhensible

## selon la Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles

Remplir et imprimer le formulaire en fournissant toutes les informations à votre disposition. Acheminer au responsable, dans une enveloppe scellée portant une mention **« Confidentiel »,** par la poste ou par courrier interne, à l'adresse suivante : «Responsable du suivi des divulgations, Secrétariat général, Université du Québec, 475, rue du Parvis, bureau 6320, Québec (Québec) G1K 9H7 ».

IDENTIFICATION															
Préno	m						Nom								
Êtes-vous un « membre du personnel » de l'Université du Québec ?															
Oui	Oui 🗆 Non 🗆 Sinon, prière de communiquer directement avec le Protecteur du citoyen.														
Est « membre du personnel » toute personne embauchée par l'Université du Québec à quelque titre que ce soit, qu'il s'agisse d'un cadre supérieur, d'un cadre, d'un employé de bureau, technique ou professionnel, régulier ou contractuel, à temps plein ou à temps partiel. Est exclu l'ancien employé ou l'employé retraité. Sont également assimilées à des membres du personnel, les personnes qui participent à la mission de l'Université lorsqu'elles exercent une charge, une fonction, un travail ou une autre tâche non rémunérée pour l'Université. Il pourrait notamment s'agir des membres de l'assemblée des gouverneurs, de bénévoles ou de personnes siégeant à un comité de l'Université (Article 5.2 de la <i>Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles</i> ).															
COORDONNÉES POUR COMMUNICATION CONFIDENTIELLE															
COORDONNEES POUR COMMUNICATION CONFIDENTIELLE															
Indiquer au moins une (1) façon de vous contacter de façon confidentielle parmi les suivantes.															
	À défaut, nous devrons considérer votre dénonciation comme anonyme et la faire suivre au Protecteur du citoyen.														
Téléphone						Permis	sion de lai	sser ı	ın me	ssage ?	Oui		Non		
Courri	Courriel (sécurisé)														
Adresse postale															
PARTICIPANTS À L'ACTE RÉPRÉHENSIBLE															
Préno	m			1	Nom					Titre					
Coordonnées											Employé(	e(e) de l'Université			
Préno	Prénom Nom									Titre					
Coordonnées											Employé(e) de l'Université				
Prénom Nom										Titre					
Coordonnées										Employé(	(e) de l'l	Jnivers	ité		

DESCRIPTION DES FAITS													
Décrivez	les fait	s observ	és :										
En quoi s'agit-il d'un acte répréhensible ?													
an quoi o agre ii a aii acce reprononamie :													
Conséquences possibles sur l'Université, sur la santé ou la sécurité des personnes ou sur l'environnement :													
Si l'acte n'a pas encore été commis, est-il possible de le prévenir ?													
DATE(S) ET LIEU													
	En da	te du											
	Du					Au							
	Du					Au	l						
	Caractère répétitif. Préciser.												
Lieu													
AUTRES PERSONNES IMPLIQUÉES OU TÉMOINS													
Prénom				Nom						Т	itre		
Coordon	Coordonnées											Employé(e) de l'Université	
Coordoni	1663											Employe(e) de i Oniversite	
Rôle (témoin, participant, etc.)													

AUTRES PERSONNES IMPLIQUÉES OU TÉMOINS (Suite)											
Prénom		Nom		Titre							
Coordonn	ées		Employé(e) de l'Université								
Rôle (tém	noin, participant, etc.)				_						
Prénom		Titre									
Coordonn	ées	_			Employé(e) de l'Université						
Rôle (tén	Rôle (témoin, participant, etc.)										
			AUTRES INFORMATION	IS							
Éléments	Éléments de preuve ou documents en votre possession, s'il y a lieu :										
Démarches effectuées (gestionnaire, autre) :											
Crainte o	u menace de représailles	:									
Toute autre information utile au traitement de la divulgation :											

Les présents renseignements ne seront accessibles qu'au responsable du suivi des divulgations de l'Université du Québec et à toute autre personne-ressource qu'il s'adjoint, le cas échéant. La personne-ressource ainsi impliquée a les mêmes obligations de discrétion et de confidentialité que le responsable du suivi. Ces renseignements seront conservés de façon confidentielle et ne peuvent être utilisés et communiqués que conformément à la *Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles*.